



QUALITÉ DES EAUX

Amélioration confirmée

Nous disposons de très nombreuses données de la qualité chimique et biologique des eaux du Boiron depuis le début des années 90, ce qui est une situation tout à fait exceptionnelle en Suisse.

Ces données ont fait l'objet d'analyses statistiques approfondies pour trois indicateurs de la faune aquatique : l'indice biologique normalisé suisse, un indice focalisé sur les espèces sensibles et un troisième plus spécifique à l'effet des polluants tels que les pesticides. Tous ont montré une évolution positive depuis le début du projet, et il a été démontré qu'ils sont globalement pertinents pour mettre en évidence l'amélioration de la qualité de l'eau. Cette dernière est cependant plus marquée pour les stations les plus en aval du cours d'eau, qui étaient initialement de moins bonne qualité.

Il a aussi été montré que l'indice normalisé est moins pertinent que les deux autres pour apprécier l'effet des pesticides, car c'est un indicateur intégrateur plus global prenant en compte d'autres conditions environnementales telles que l'aménagement des berges ou l'augmentation de la température de l'eau.

En ce qui concerne les pesticides, l'amélioration de la qualité de l'eau à Tolochenaz se confirme : la valeur limite de 0.1 microgramme par litre a été dépassée 3 fois seulement en 2016, et la valeur maximum est l'une des plus basses jamais mesurées.

Cette évolution positive semble avoir un effet bénéfique sur la faune aquatique. Ainsi, pour la première fois depuis les années 90, l'indice spécifique aux espèces sensibles est bon jusqu'au lac, montrant que ces insectes sont de plus en plus diversifiés et recolonisent progressivement les milieux vers l'aval.



ÉDITORIAL

Résultat positif

Pour la première fois depuis le début du projet, les espèces d'insectes sensibles à la qualité des eaux sont présentes jusqu'à l'embouchure du Boiron dans le Léman. La santé de la rivière semble ainsi s'améliorer progressivement sur l'ensemble de son tracé.

Ce résultat remarquable, qui demande à être confirmé ces prochaines années, a pu être obtenu grâce à la participation active des agriculteurs. Alors qu'on pouvait craindre une certaine lassitude pour ce projet 12 ans après son lancement, ils ont non seulement renouvelé leur collaboration mais opté pour des mesures plus contraignantes, mais plus efficaces, pour protéger les eaux.

Notre canton dispose ainsi d'une longueur d'avance au moment où la Confédération s'apprête à publier son plan d'action de réduction des risques phytosanitaires. L'expérience acquise sera très utile pour décliner un plan d'action cantonal. Elle permettra aussi d'orienter les réflexions pour élaborer un projet étendu à d'autres rivières touchées par cette problématique. Appelé PhytoVaud, il devrait être déposé cette année à l'OFAG dans le cadre des programmes « Ressources » de la loi sur l'agriculture.

Cette année marque aussi à la DGE un changement d'équipe dans la conduite des projets, les titulaires actuels arrivant au terme de leur carrière professionnelle. Bon vent à la nouvelle équipe qui prend le relais avec une grande motivation.

Raymond Vallier

Direction générale de l'environnement

BILAN ET PERSPECTIVES

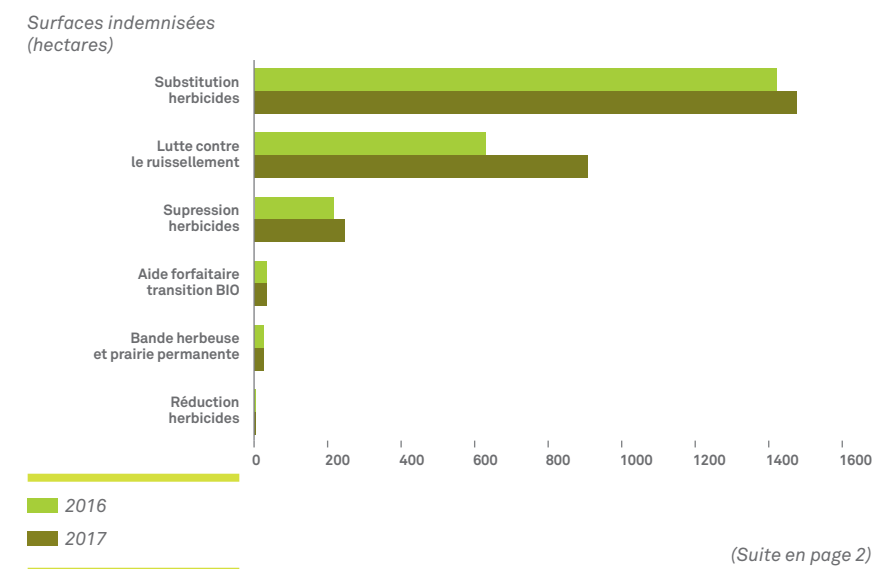
Phase 3 : Début prometteur

Cette année marque le début d'une nouvelle phase de 6 ans pour le projet Boiron, après les deux premiers cycles de 2005-2010 et 2011-2016. C'est l'occasion de faire le point sur l'évolution des mesures après la campagne de renouvellement des contrats.

69 exploitants ont signé une convention pour cette 3^e phase, dont 4 ont bénéficié d'une aide forfaitaire pour passer à la production biologique. Quatre nouveaux exploitants se sont engagés dans le projet. Ils ont pris la place des quatre participants qui n'ont pas renouvelé leur convention à l'issue de la phase 2.

Si le nombre de participants reste stable, la surface des parcelles sous contrat a sensiblement augmenté, passant de 983 à 1105 hectares, soit une progression de plus de 12 %. Des mesures sont désormais prises sur 80 % des surfaces potentiellement concernées : le bassin-versant compte 2030 hectares de surfaces agricoles, auxquels il faut retrancher les quelque 700 hectares de prairies, cultures maraîchères et surfaces bio qui ne sont pas touchées par le projet.

On note également des modifications au niveau des mesures retenues par les agriculteurs : la figure au ci-dessous présente l'évolution entre la fin de la phase 2 et le début de la phase 3.



(Suite de la page 1)

Les mesures les plus efficaces, notamment la suppression d'herbicides, ont connu une progression relative plus importante que d'autres moins contraignantes comme la substitution de produits, qui a même reculé en viticulture.

Cette évolution réjouissante résulte de plusieurs facteurs :

- La participation de nouveaux agriculteurs ;
- Les discussions réalisées dans le cadre des visites d'exploitation, qui débouchent souvent sur des nouvelles mesures mieux adaptées aux risques identifiés ;
- Les modifications apportées spontanément par certains agriculteurs après plusieurs années de test sur une surface restreinte.

En conclusion, les exploitants du Boiron continuent à répondre présents 12 ans après le démarrage du projet. Bravo et merci à eux pour leurs efforts.



INTERVIEW

Gabriel de la Harpe, agriculteur et viticulteur à Yens

Gabriel de la Harpe exploite un domaine agricole et viticole à Yens, en plus de son activité d'employé communal.

Qu'est-ce qui vous a poussé à participer à ce projet ?

J'ai eu la chance il y a de nombreuses années de participer à une pêche électrique avec le garde-pêche. La quantité impressionnante de poissons et d'écrevisses indigènes que nous avons récoltée m'a fait réaliser la valeur de ce cours d'eau et m'a donné envie d'apporter ma contribution à sa préservation. J'ai donc immédiatement souscrit à ce projet, en prenant d'abord des mesures simples, comme le remplacement des herbicides les plus à risque par d'autres moins problématiques. Par la suite, j'ai constaté que des herbicides que l'on utilisait depuis longtemps (par exemple le Roundup) perdaient leur efficacité face à certaines mauvaises herbes qui avaient progressivement développé des résistances. Depuis cette année, j'ai donc choisi de cultiver la vigne et le maïs sans recours aux herbicides.

Etes-vous satisfaits des résultats ?

Sur le maïs, cela ne pose pas de problème, j'ai emprunté une houe rotative et j'ai sarclé la parcelle jusqu'au développement suffisant du maïs, qui a ensuite étouffé les mauvaises herbes. Pour la vigne, j'ai fait l'acquisition d'une sarleuse avec un collègue. Le mois de juin très pluvieux de 2016 a entraîné une forte

poussée des mauvaises herbes et j'ai dû me résoudre à effectuer un traitement chimique au début juillet pour reprendre le contrôle de la végétation. Par ailleurs, certaines adventices comme le liseron et l'amarante qui avaient disparu reviennent. Mais les progrès sont très rapides dans le développement des machines et j'ai bon espoir que l'on puisse rapidement se passer complètement des herbicides chimiques.

Avez-vous installé des bandes herbeuses ?

Oui, j'ai pu regrouper mes parcelles grâce à des échanges de terrains avec un collègue, et j'ai installé entre elles

une bande herbeuse de 6m. J'ai pu ainsi à la fois optimiser les travaux des champs et protéger l'environnement, puisque ces parcelles sont désormais cultivées perpendiculairement à la pente, ce qui limite l'érosion, et que la bande herbeuse retient la terre et les produits de traitement qui ruissellent en cas de pluie.

Que pensez-vous des installations de lavage pour les pulvérisateurs ?

On devrait discuter plus activement entre exploitants afin d'installer des systèmes de récolte et de traitement des résidus phytosanitaires en commun. Cette façon de procéder permettrait de rationaliser les coûts d'investissement et d'entretien. La solution serait peut-être d'installer une place de lavage dans chaque commune.

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur le réseau écologique du Boiron, que vous présidez ?

Ce projet a démarré il y a 7 ans et s'étend désormais sur plus de 2400 hectares de surfaces agricoles, dont 250 sont consacrés à la promotion de la biodiversité. Par des mesures simples, comme la constitution de tas de pierres, la fauche alternée d'une ligne sur deux dans la vigne et la pose de nichoirs, nous favorisons le développement d'organismes utiles, voire le retour d'espèces disparues. La huppe fasciée, l'hermine et la chouette nous aident à lutter contre les ravageurs. Nous avons ainsi la satisfaction de travailler avec la nature et non pas contre elle.

